

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 08 Décembre 2020

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 37

Membres présents : 88

Pouvoirs : 12

Membres votants : 100

Date de la convocation : 02/12/2020

L'an deux mil vingt et le mardi 8 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BARTHOW Anne, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame JUNIAU Chantal, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DITSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THOUIN Michel, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSECHE André, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur AGASSE Francis, Madame BEAUMONT Caroline, Madame CAMUS Danielle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame MACHADO Céline, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SEYS Nicolas.

Pouvoirs : Madame BECHET Sabrina pouvoir à Madame HEUDE Claudine, Madame FERAUD Sara pouvoir à Madame HEUDE Claudine, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Madame GOULLEY Martine, Madame JOIN-LAMBERT pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise pouvoir à Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur LELOUP Gérard pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur MATHIERE Philippe pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame PANNIER Brigitte pouvoir à Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Madame PERRET Nathalie pouvoir à Monsieur DITSCH Pascal, Monsieur SCRIBOT Frédéric pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 197/2020 : Octroi de subventions au titre du Contrat de ville en faveur d'actions menées sur le quartier prioritaire de Bourg-le-Comte pour l'année 2020 – 2^{ème} partie

Monsieur le Président rappelle que la Préfecture de l'Eure verse à l'Intercom Bernay Terres de Normandie une enveloppe de 33 336€ pour les actions du Contrat de ville du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie au titre de l'année 2020.

Le conseil communautaire du 3 novembre a délibéré favorablement à l'octroi de subvention pour 14 actions, soit un financement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) à hauteur de 31 336€ et un financement de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à hauteur de 21 395€.

Ainsi, il reste deux mille euros sur l'enveloppe de l'Etat. De ce fait, le Comité de pilotage du Contrat de ville, réuni le 9 novembre 2020, a retenu 2 nouvelles actions portées par la Ville de Bernay pour le financement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Les actions sont les suivantes :

✚ **Vacances d'automne** : mise en place d'ateliers culturels et sportifs pour les habitants du quartier.
Coût du projet 1 060€. Demande de financement auprès de l'ANCT est de 1 000€ et la ville prend en charge 60€. Pas de sollicitation auprès de l'IBTN.

✚ **Mise en place d'un conseil d'enfants** : ce projet consiste à élire un élève par classe pour constituer un conseil d'enfants à l'école de Bourg le Comte.
Coût du projet 1 500€. Demande de financement auprès de l'ANCT est de 1 000€ et la ville prend en charge 500€. Pas de sollicitation auprès de l'IBTN.

Il est proposé le financement de ces 2 actions de la Ville de Bernay à hauteur de 1 000€ pour chaque action.

Ces sommes sont inscrites au chapitre 65 – autres charges de gestion courante du budget Politique de la Ville.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu le projet de territoire ;

Vu la délibération du 28 juin 2018 portant sur la Politique de la ville : mise en place des actions au sein du Contrat de ville ;

Sur proposition du bureau communautaire du 27 novembre 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✓ **ACCORDE** les subventions proposées ;

✓ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
88	12	100	0	100	0	100

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20201208-197_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020
Affichage : 18/12/2020

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.